Commune d'URY (Seine et Marne)

ARRÊTÉ DU MAIRE n°06-2016
du 21 janvier 2016

Objet : prolongation interdiction de circulation et stationnement Chemin de Larchant pour travaux de voirie

Le Maire d'URY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8 et R 411-25 à R 411-28,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Considérant qu'en raison du déroulement des travaux d'aménagement de voirie chemin de Larchant effectués par l'entreprise Goulard TP -92 rue Gambetta – 77210 AVON, pour le compte de la commune, il y a lieu d'interdire temporairement la circulation et le stationnement sur cette voie,
Considérant que les véhicules auxquels s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté,
Vu l'arrêté n°71-2015 du 26 octobre 2015 portant interdiction de circuler et de stationner chemin de Larchant,
Considérant que les travaux de voirie ne sont pas terminés,

ARRÊTE :

Article 1er : **du 1er février 2016 au 2 avril 2016 inclus**, la circulation de tous véhicules sera interdite, dans les deux sens, chemin de Larchant.

Article 2 : la circulation sera déviée par la rue de Bessonville.

Article 3 : pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit chemin de Larchant.

Article 4 : l'accès des véhicules de secours, des services de collecte de déchets, des services techniques municipaux et des riverains sera maintenu.

Article 5 : les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par l'entreprise chargée du chantier.

Article 6 : Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de La Chapelle-la-Reine, Monsieur le Garde Champêtre de la commune d'Ury sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE D'URY (Seine-et-Marne)

Le Maire,
Daniel CATALAN